

253 Renvoi complexe « voir » (R)

Premier indicateur

Type de renvoi

- 0 Renvoi « Voir »
- 1 Renvoi indiquant de ne pas utiliser les subdivisions communes
- 2 Renvoi indiquant de classer ailleurs

Second indicateur

Non défini

- ∅ Non défini

Codes de sous-zones

‡a	Indice de classification auquel se rapporte le renvoi - indice unique ou premier indice d'une séquence (R)	‡y	Numéro de séquence de la table de sous-classement interne ou de la table de complément (R)
‡c	Indice de classification auquel se rapporte le renvoi - dernier indice d'une séquence (R)	‡z	Identification de la table auxiliaire (R)
‡i	Texte explicatif (R)	‡6	Liaison (NR)
		‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le *texte explicatif* et l'*indice de classification auquel se rapporte le renvoi* qui sont requis lorsqu'il existe une relation de *renvoi « voir »* entre les indices de classification qui ne peuvent être transmis de façon adéquate par un ou plusieurs renvois produits à partir d'une zone de rappel 453 (Rappel d'indice invalide) ou 553 (Rappel d'indice valide). La zone 353 (Renvoi complexe « voir aussi ») renferme un renvoi « voir aussi » qui oriente l'utilisateur vers un indice apparenté.

On peut construire un affichage de renvoi à partir des zones 153 et 253 de la notice. La zone 153 (Indice de classification) renferme l'indice ou la série d'indices de classification auxquels se rapporte le renvoi. La zone 253 renferme le texte explicatif du renvoi ainsi que les autres indices de classification auxquels se rapporte le renvoi. Lorsque plusieurs notes de renvoi sont associées à un indice de classification, chacune d'elles peut être entrée dans une zone distincte ou elles peuvent être combinées et enregistrées dans une zone simple. La zone 685 (Note historique) renferme les renvois qui fournissent de l'information sur l'utilisation d'indices entièrement ou partiellement périmés en rapport à un sujet et concernant des sujets entièrement ou partiellement réassignés vers d'autres indices.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

■ Premier indicateur – Type de renvoi

La position du premier indicateur renferme une valeur qui indique le type de renvoi dont il est question dans la zone.

0 - Renvoi « voir »

Cette valeur indique un renvoi « voir » vers l'indice ou la série d'indices de classification d'une autre notice de classification.

084 0∅‡alcc *[Classification de la Bibliothèque du Congrès]*
 153 ∅‡aHE198‡hTransportation and communications‡jGovernment ownership (General)
 253 0∅‡iFor government ownership of a specific mode of transportation, see the mode

1 - Renvoi indiquant de ne pas utiliser les subdivisions communes

Cette valeur indique de ne pas utiliser une ou plusieurs subdivisions communes.

- 084 00#addc#c22 *[Classification décimale Dewey]*
 153 00#a130.112#hPhilosophie, parapsychologie et occultisme, psychologie
 #hPhénomènes paranormaux#hParapsychologie et occultisme#hPhilosophie et
 théorie#hSystèmes#jLa prévision et les prévisions
253 10#iNe pas employer pour les ouvrages généraux sur la prévision et les prévisions
 parapsychologiques et occultes; classer dans#a133.3.#iclasser une catégorie
 particulière de prévision ou des prévisions, à la catégorie, sans ajouter la notation
 #z1#a0112#iTable1, ex. : méthodes astrologiques de prévision#a133.5

2 - Renvoi indiquant de classer ailleurs

Cette valeur indique de classer un sujet en particulier dans un autre indice qui ne représente pas une subdivision de l'indice de la zone 153 (Indice de classification). Il arrive souvent que le renvoi ne puisse être transformé en « rappel », car il ne se rapporte pas à un indice de classification en particulier, mais il représente une instruction générale.

- 084 00#addc#c22 *[Classification décimale Dewey]*
 153 00#a303.6#hSciences sociales#kSujets particuliers de la sociologie et de
 l'anthropologie#hProcessus sociaux#jConflit et résolution de conflits
253 20#iClasser le conflit d'une relation sociale particulière, à la relation, ex. : conflit racial
 #a305.8;#iclasser un conflit particulier considéré comme un événement historique, à
 l'événement sous#a900,#iex. : événements de mai-juin 1968 en France#a944.0836

■ Second indicateur – Non défini

La position du second indicateur est non définie et elle contient un blanc (b).

■ CODES DE SOUS-ZONES

#a – Indice de classification auquel se rapporte le renvoi – indice unique ou premier indice d'une séquence

Cette sous-zone renferme un indice de classification unique ou le premier élément de la série d'indices de classification duquel un renvoi a été établi à partir de l'indice de classification de la zone 153 de la notice.

- 084 00#addc#c22 *[Classification décimale Dewey]*
 153 00#612.39#hTechnologie (Sciences appliquées)#hMédecine et santé
 #hPhysiologie humaine#kFonctions, appareils, organes particuliers#hDigestion
 #jMétabolisme
253 20#iPour le métabolisme à l'intérieur d'une fonction, d'un système ou d'un organe,
 voir la fonction, le système ou l'organe, ex. : métabolisme du plasma#a612.116

- 084 00#afcps *[Classification canadienne PS8000]*
 153 00#aPS8005#hLittérature canadienne#hGénéralités#jSociétés
253 20#iClasser les sociétés s'occupant de littérature en général à#aPN21#cPN29

#c – Indice de classification auquel se rapporte le renvoi – dernier indice d'une séquence

Cette sous-zone renferme le dernier indice de classification d'une séquence duquel un renvoi a été établi à partir de l'indice de classification de la zone 153 de la notice.

- 084 0b#a745.674#c22 *[Classification décimale Dewey]*
 153 0b#a745.674#hArts. Beaux-arts et arts décoratifs#hDessin et arts décoratifs#hArts décoratifs#hCalligraphie, dessin héraldique, enluminure#hEnluminure de manuscrits et de livres#jManuscrits et livres enluminés selon les langues
 253 2b#iClasser les livres enluminés et les manuscrits produits dans certains pays et certaines localités selon les langues particulières, sous#a745.67093#c745.67099

#i – Texte explicatif

Cette sous-zone renferme le texte explicatif du renvoi « voir » ou de la note « voir ». Le texte peut être séparé par les données contenues dans les sous-zones #a ou #c et peut être uniquement constitué d'un terme connecteur tel que *p. ex.* ou *et*.

- 084 0b#a1cc *[Library of Congress Classification]*
 153 0b#zKF1#a7.5#c7.529#hTable of form divisions (20 nos.)#hStatutes. Regulations. Rules of practice#hFederal legislation#hRegulations. Rules of practice#jParticular regulations or rules of practice (or groups of regulations or rules adopted as a whole)
 253 0b#iFor rules of practice before a separately classed agency, see the issuing agency *[Cet exemple représente une notice de table auxiliaire, tel qu'il est précisé dans 008/06 (Type de notice), code « b » (Table auxiliaire).]*
- 084 0b#a003#c22 *[Classification décimale Dewey]*
 153 0b#a003#hInformatique, information, ouvrages généraux#jSystèmes
 253 2b#iClasser les systèmes dans un sujet ou une discipline en particulier avec le sujet ou la discipline et compléter en ajoutant#z1#a011#iTable 1, ex. : théorie des systèmes en sciences sociales#a300.11
[Un renvoi complexe « voir » doit inclure toutes les instructions nécessaires à l'application de la table auxiliaire à l'indice.]

#y – Numéro de séquence de la table de sous-classement interne ou de la table de complément

Cette sous-zone renferme un numéro de séquence ou un autre identificateur d'un sous-classement interne ou d'une table de complément pour une classification donnée. La valeur « 1 » sera accordée à la première ou à la seule table de complément correspondant à un indice de classification donné et les valeurs entières successives seront accordées aux tables de compléments suivantes.

#z - Identification de la table auxiliaire

Cette sous-zone renferme l'identification de la table auxiliaire à laquelle se rapporte l'indice de classification enregistré dans la zone 253, lorsque celui-ci fait partie de la table auxiliaire. Lorsqu'il s'agit d'une série d'indices de classification, on indique la sous-zone #z une seule fois, soit avant le premier indice. La sous-zone #z est insérée avant le premier élément de l'indice de classification dans la sous-zone #a. La zone 762 (Table d'identification) renferme l'identification de la table auxiliaire par laquelle un indice de classification ou une série d'indices de classification est sous-classé plus en détail.

- 084 0b#a089#c22 *[Classification décimale Dewey]*
 153 0b#z1#a089#hSubdivisions communes#hHistoire et analyse par rapport à des catégories de personnes#jGroupes raciaux, ethniques, nationaux
 253 2b#iClasser le traitement relatif à des personnes (p. ex. : biographie) de membres d'un groupe ethnique ou national à#z1#a0923;#iclasser le traitement des groupes ethniques ou nationaux dans les régions où il est majoritaire sous#z1#a091#c099. #iclasser le traitement des catégories particulières de personnes appartenant à un groupe ethnique ou national à#z1#a081#c088;#ip. ex., enfants chinois#z1#a083
[La note de renvoi est trop complexe pour être incluse dans la zone 453 (Rappel d'indice invalide) ou la zone 553 (Rappel d'indice valide).]

‡6 – Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Les conventions d'entrée des données dont il est question dans la section *X53 Indices de classification – Renseignements généraux* s'appliquent également à cette zone.

Constantes d'affichage

Les constantes d'affichage du syntagme d'instruction d'un renvoi peuvent être générées par le système en fonction de l'étiquette de la zone. Cependant, comme il existe plusieurs types de formulations normalisées pour les renvois « voir », il n'est peut-être pas recommandé d'utiliser des constantes d'affichage. Lorsqu'il s'agit de cas où les constantes d'affichage ne sont pas utilisées, tous les termes qui doivent être affichés sont entrés explicitement dans la sous-zone ‡i (Texte explicatif) de la zone 253.

CONVENTIONS PARTICULIÈRES À UN SYSTÈME

Les conventions particulières à un système dont il est question dans la section *X53 Indices de classification – Renseignements généraux* s'appliquent également à cette zone.

Classification de la Bibliothèque du Congrès (LCC)

S'il s'agit de la LCC, on utilise la zone 253 dans les situations suivantes :

- Lorsqu'il y a un renvoi à plus de trois indices, ce qui nécessiterait plus de trois rappels dans trois notices distinctes.
- Lorsqu'il y a un renvoi à un indice synthétisé et qu'il n'est pas requis de créer une notice distincte pour cet indice.
- Lorsqu'il y a un renvoi à une série d'indices de classification ou à des sous-classes complètes pour lesquelles il n'existe aucune notice de classification distincte.
- Dans une note de renvoi générale qui ne renferme pas d'indice de classification particulier ou qui inclut un ou plusieurs indices particuliers uniquement à titre d'exemples.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Codes de sous-zones

‡y – Numéro de séquence de la table de sous-classement interne ou de la table de complément [NOUVEAU, 2008]